LES CHASSEURS A CHEVAL : DEUX SIECLES D'HISTOIRE

2ème époque, à l'avant-garde des Armées de la Révolution et de l'empire

Les premiers combats des régiments de Chasseurs à cheval furent ceux de la Révolution et de l'Empire. Cependant, les six premiers régiments, issus des Dragons, et même, pour le 1^{er}, de la Cavalerie (régiment d'Humières levé en 1651) avaient derrière eux un long passé de gloire conquis au cours des campagnes de Louis XIV et de Louis XV. Les régiments 7 à 11, héritiers directs des « troupes légères » avaient fait leurs preuves pendant les guerres de Succession d'Autriche (1740-1748) et de Sept Ans (1756-1763).

Le nombre de régiments de Chasseurs à cheval va rapidement s'accroître. Le 6 décembre 1792, les 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} Chasseurs sont créés à partir de la « Légion américaine », »des Hussards de l'Egalité » et des « Chasseurs bretons et bourguignons ».

Peu de mois après, ce sont vingt-trois régiments de Chasseurs qui figurent à l'ordre de bataille. Les « Chasseurs de la Bretesche » donnent naissance au 16ème. En Belgique, les « Chevau-Légers de West-Flandre » et les « Chasseurs et Dragons de Bruxelles » se transforment en 17ème et 18ème Chasseurs. La « Légion de Rosenthal », la « Cavalerie légère de la Moselle », les « Hussards Braconniers », la « Cavalerie légère des Pyrénées-Orientales » et la « Légion des Ardennes » deviennent régiments de Chasseurs 19 à 23.

Mais bientôt les 17^{ème} et 18^{ème} Chasseurs sont licenciés : leur numéros resteront vacants jusqu'en septembre 1811.

Portés à 6 escadrons, les régiments sont ramenés à 4 escadrons en 1796 ; chacun d'eux compte alors 38 officiers et 941 cavaliers. On retrouvera ces régiments dans les rangs de toutes les armées qui seront mises sur pied par le gouvernement révolutionnaire, puis par celui du Directoire. On les retrouvera aux armées du Nord, de la Moselle, de Sambre et Meuse, de Hollande, du Rhin, des Pyrénées-Orientales... Ils inscriront sur leurs étendards les noms de JEMMAPES, FLEURUS, MAESTRICH, BIBERACH, CASTIGLIONE, VERONE et ZURICH. Ils seront aussi à Hohenlinden et Marengo...

En 1801, il existe 24 régiments car les « Chasseurs de la Montagne » ont pris le numéro 23 et un « régiment piémontais », le numéro 26. A la fin de 1803 dans tous les régiments sont créés des compagnies d'élite. De nouveaux régiments furent créés par intégrations de régiments étrangers ou de régiments provisoires. Ainsi, le 30 septembre 1806, les « Chevau-Légers belges du duc D'ARENBERG » devinrent 27ème Chasseurs et le 29 mai 1808 les « Dragons Toscans » prirent le numéro 28. Cette année-là, les « régiments provisoires d'Espagne » donnèrent naissance au 29ème régiment. En 1810, le 30ème régiment sera levé à Hambourg mais ne restera dans la subdivision d'arme que peu de temps car en 1811 il se transformera en 9ème Lanciers. C'est aussi en 1811 que seront reconstitués les 17ème et 18ème régiments à Lille et à Metz tandis que les 1er et 2ème régiments provisoires d'Espagne s'uniront pour former le 31ème. Quoique portés à 31 sur les états militaires, les régiments de Chasseurs ne sont en réalité que 28 en 1812 et 1813. Les 17ème, 18ème et 30ème ne figurent que pour mémoire.

La Garde impériale comptait dans ses rangs un régiment de Chasseurs de 1 018 cavaliers. L'uniforme était le dolman vert garni de galons, tresses et franges jaunes, collet vert, parements rouges, pantalon de peau jaune, bottes à la Hongroise bordées d'un galon jaune avec un gland pareil, pelisse écarlate avec galons jaunes, fourrure de la pelisse noir, gilet rouge avec galons jaunes, ceinture verte et jaune, sabretache et colback à flamme rouge, plumet vert et rouge. Au licenciement de la Garde impériale, ce régiment était fort de 2 500 hommes.

Placés par l'Empereur au sein des divisions de cavalerie affectées aux corps d'armée, avec pour compagnons les Hussards, les Chasseurs à cheval éclaireront, couvriront leurs grandes unités, chargeant lorsque l'ordre leur en sera donné et surtout exploitant, après les victoires de Napoléon 1^{er} comme ils le firent après Iéna.

Suivre ces unités reviendrait à réécrire l'histoire des campagnes de l'Empereur. Indiquons cependant que la grande Armée comptait quelque seize régiments de Chasseurs à cheval tandis que cinq autres faisaient campagne en Italie. Neuf régiments firent partie des armées qui combattirent en Espagne et au Portugal. Quatorze d'entre eux participèrent à la campagne de Russie.

Les Chasseurs à cheval constituaient alors la subdivision d'arme la plus nombreuse de la Cavalerie si l'on tient compte du nombre de régiments. Mais ce nombre ne doit pas faire illusion car beaucoup d'entre eux seront réduits, dans les dernières campagnes de l'empire, à deux escadrons.

Tous à l'exception du 21ème resté en Espagne combattront en 1813 et 1814 en Allemagne et en France. On remarquera qu'en 1803, le 4ème Chasseurs avait envoyé des escadrons à la Martinique et que le 19ème avait fait campagne à Saint-Domingue de 1801 à 1803. Le 22ème, pour sa part, avait participé à l'expédition d'Egypte. Ce sont les premières apparitions des Chasseurs à cheval sur des théâtres d'opération extra européens. Louis XVIII étant revenu en France le 12 mai 1814, le nombre de régiments de Chasseurs fut ramené à quinze. Ils sont chacun composé de 4 escadrons, de 2 compagnies et d'une compagnie d'élite. Les huit premiers régiments devinrent :

1 :- régiment du Roi, 2 :- régiment de la Reine, 3 :- régiment du Dauphin, 4 :- régiment de Monsieur, 5 :- régiment d'Angoulême, 6 :- régiment de Berry, 7 :- régiment d'Orléans, 8 :- régiment de Bourbon

Les régiments numérotés de 9 à 15 gardèrent leur numéro, mais le 16 janvier 1815, le 9ème devint Colonel-général des Chasseurs à cheval. Tous les autres régiments furent licenciés.

Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, les régiments retrouvèrent tous leurs numéros. Tandis que les 1^{er}, 2^{ème} et 7^{ème} Chasseurs faisaient partie de l'armée du Rhin, les douze autres régiments participaient à la campagne de Belgique qui s'acheva à Waterloo. Ramenés au sud de la Loire, tous les régiments furent dissous le 16 juillet 1815.